

Lille, le 11 juin 2014

Le Recteur de l'Académie

à

Madame la Secrétaire académique
SNES-FSU



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Département
des examens
et concours
DEC 2.3

Dossier suivi par
Ingrid DESMALINES
Chef de bureau

Téléphone
03 28 37 17 00
Fax
03 28 37 17 01
Mél
ingrid.desmalines@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59 000 Lille

Par mail en date du 3 juin 2014, vous m'interpellez sur les modalités de correction des épreuves écrites du Diplôme National du Brevet.

Comme vous le savez, l'académie de Lille a mis en oeuvre une nouvelle organisation du Diplôme National du Brevet à compter de la session 2012.

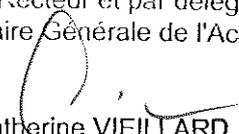
Ce dispositif a montré sa pertinence lors des sessions de 2012 et 2013. J'insisterai particulièrement en ce qui concerne les enseignants, sur la réduction générale de leurs déplacements du fait de l'instauration de centres de correction proches de leurs résidences administratives.

Concernant le délai accordé aux corrections, il est depuis l'origine programmé sur 1 jour et demi (soit cette année le lundi 30 juin et le mardi 1er juillet 2014 jusqu'à 11h), sachant que la majorité des correcteurs finit dès le premier jour.

La volumétrie des lots à corriger, arrêtée en accord avec les corps d'inspection, est effectivement, depuis 3 ans, dans chaque discipline de 45 copies, ce qui est proche ou à l'identique des formats pratiqués dans d'autres académies.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire académique, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale de l'Académie



Catherine VIEILLARD
Jean-Jacques POLLET